

<p style="text-align: center;"><b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du 13 Novembre 2018</b></p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37              Titulaires Présents : 32              Suppléants Présents : 2              Absents : 2              Pouvoirs : 1              Votants : 35              Pour : 34              Contre : 1              Nul : 0              Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 206/2018</b></p>	<p>L'an <b>deux mille dix-huit</b>, le <b>treize</b> novembre à <b>vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b></p> <p><b>Date de convocation</b> : 07 Novembre 2018</p> <p><b>Présents</b> : Mesdames Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET.              Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFAVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Suppléants</b> : Alain CHAMOSSET représenté par Patrick FALCOZ, Jean VIOLLET représenté par Sylviane STOLL</p> <p><b>Pouvoirs</b> : Christian VERMELLE donne son pouvoir à Jean-Paul FORESTIER</p> <p><b>Absents</b> : Carine LAVAL, Pascal COULLOUX.</p> <p>Monsieur Gilles PASCAL est désigné secrétaire de séance</p>

**OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Véloroute – Étude de maîtrise d'œuvre**

Vu les statuts de la CC Usse et Rhône et notamment son article 5-1 dédié aux équipements sportifs.  
 Vu le schéma Eurovélo et le schéma national des routes de vélo,

Considérant que le schéma des véloroutes du sillon alpin et notamment les V62 et V63 entre Seyssel, Frangy, la Balme-de-Sillingy, Annecy puis Albertville et Chambéry,

Considérant que la CC Usse et Rhône est concernée par le passage de la ViaRhona entre Genève et l'aval du Rhône via la Semine et Seyssel et que celle-ci est inscrit aux schémas national et européen des routes de vélo,

Considérant que, dans le cadre de la ViaRhona, des véloroutes annexes sont prévues et notamment les V62 et V63,

Considérant que la CC Usse et Rhône est concernée par leur passage et notamment à travers les communes de Seyssel, Desingy, Usinens, Vanzy, Chessenz, Frangy, Musièges, Chilly et Contamine-Sarzin.

Le Président propose de lancer une étude de maîtrise d'œuvre pour évaluer la faisabilité d'un tel tracé dans le but de réaliser un avant-projet détaillé visant à créer une voie spécialement dédiée aux vélos. Le Président précise que cette étude s'inscrit sur un parcours d'environ 16 kilomètres et que le montant des travaux finaux est estimé à 4 000 000 €.

Le Président précise que cette étude est financée à hauteur de 80 %, par le Conseil Départemental notamment.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**DÉCIDE** le lancement d'une consultation pour retenir un maître d'œuvre.

**AUTORISE** le Président à signer tout marché en lien avec cette étude.

**AUTORISE** le Président à demander tout type de subvention relative à l'étude.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*